




Aire d'aménagement devant faire l'objet d'un plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Carte 14

Légende:

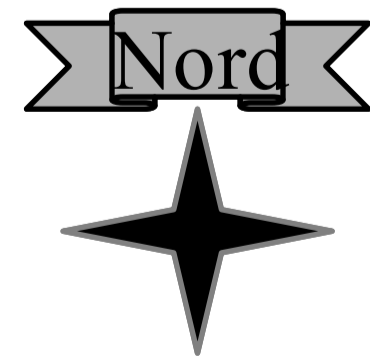
 Limite approximative du secteur devant faire l'objet d'un plan d'aménagement d'ensemble (PAE - secteur de la montagne)

Authentifié ce jour:

Maire: _____

Secrétaire-trésorier : _____

Échelle : 1 : 6 500
Préparé par: François Daudelin
Vérifié par: Yani Authier
Source: Matrice graphique
Service d'évaluation
MRC Brome-Missisquoi
Novembre 2007
Plan 1



Cartographie numérique
 Hors de l'usage auquel il est destiné
 ce document n'a aucune valeur légale

